

## « Agir pour le Logement d'Abord »



Les Agences Immobilières à vocation Sociale (AIVS®) sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location.

**Notre réseau de 50 AIVS® s'inscrit pleinement dans les principes du Logement d'Abord :**

- « En mobilisant des logements majoritairement auprès de propriétaires privés et en les louant directement à des ménages en situation de précarité. Par la Gestion locative adaptée et l'accompagnement social, les AIVS® contribuent à l'insertion des ménages.
- « Les AIVS® sont des professionnelles de la location solidaire : elles sont agréées par l'État au titre de leur mission sociale et répondent à l'ensemble des obligations légales liées au métier d'agent immobilier.
- « Les AIVS® s'inscrivent dans les politiques publiques. Le soutien des collectivités publiques est donc nécessaire aussi bien pour le financement de leurs missions que pour développer des aides à destination des propriétaires privés pour rendre plus incitatif la location solidaire.

## « Soutenir le réseau AIVS® »

Afin de garantir leurs compétences et leurs savoir-faire, la Fapil délivre aux Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) un label annuel en fonction de critères objectifs.

**Pour faciliter leurs actions au quotidien, la Fapil :**

- contribue à la mise en place de dispositifs publics en faveur du parc privé à vocation sociale ;
- développe des contrats-cadres et des partenariats techniques qui bénéficient à chacune des AIVS® : sécurisation des risques locatifs, garantie financière, etc. ;
- propose des cycles de formations adaptés aux professionnels de l'immobilier social via son centre de formation agréé ;
- renforce les compétences des agences et la cohérence des pratiques professionnelles avec la démarche d'autoévaluation ADEL (Animation d'une Démarche pour l'Évolution du Label) ;
- accompagne la création de nouvelles AIVS® sur les territoires en veillant à la pertinence et à la qualité de chaque projet.

Conception, infographie et réalisation : pascalridel.com

**fapil**

Fédération  
des Associations  
et des Acteurs  
pour la Promotion  
et l'Insertion par  
le Logement



6, avenue du Professeur  
André Lemierre  
75020 Paris  
contact@fapil.fr  
www.fapil.fr



@Fapil

© Mathieu Delmestre



## Le réseau des Agences Immobilières à Vocation Sociale

« Développer le parc privé pour les personnes en situation de précarité  
Édition 2021



Avec le soutien : du Ministère chargé du logement ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS) ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

# « Gérer des logements accessibles pour les personnes en situation de précarité »

« La couverture territoriale des 50 AIVS® »



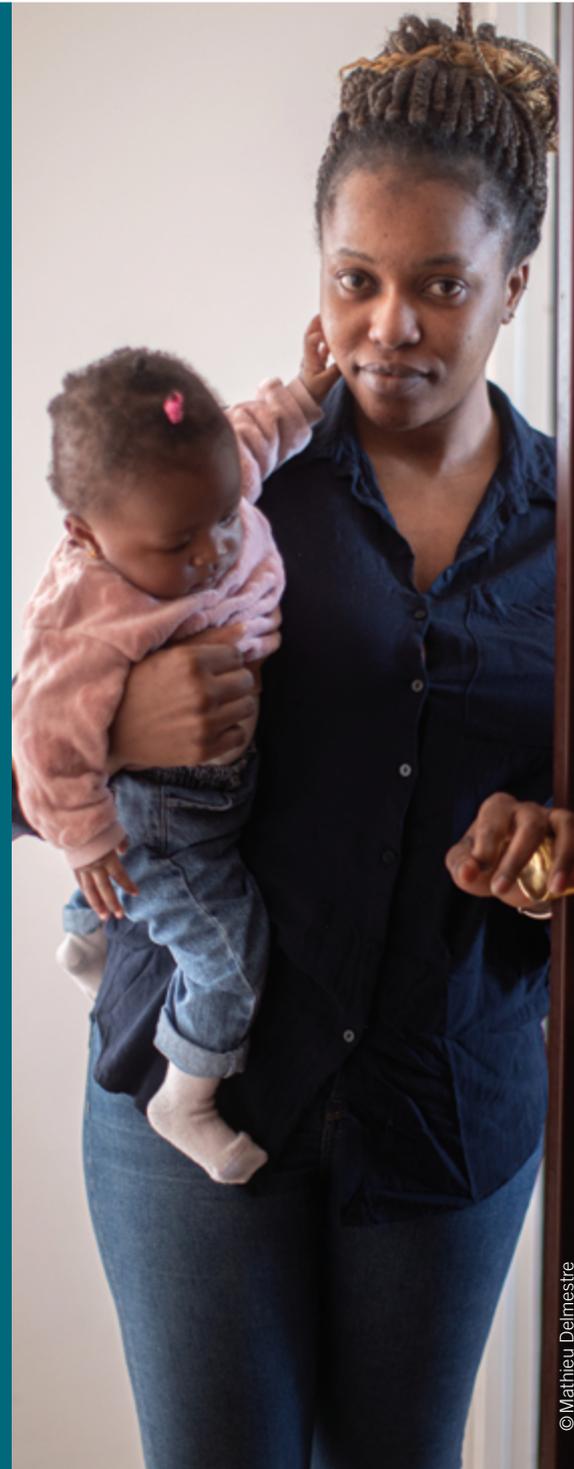
« Une offre de logements en forte augmentation »



**14 438** Logements ordinaires via le mandat de gestion (79%)

**3 897** Logements temporaires via la « sous-location » (21%)

« Des loyers maîtrisés »



© Mathieu Delmestre

« 75% des personnes entrant dans un logement géré par une AIVS® n'avaient pas de logement personnel\* »

dont :



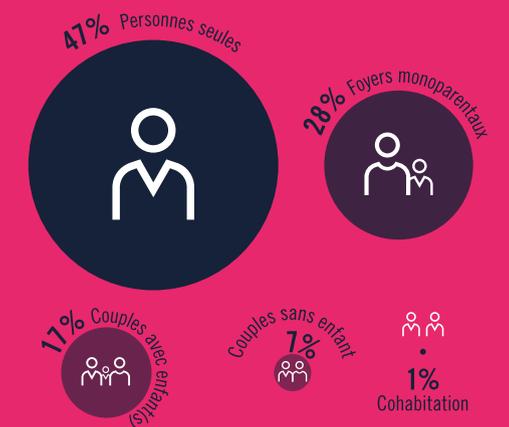
« Les AIVS® logent des personnes aux ressources faibles »

**48%** Aux minima sociaux

**17%** En emploi précaire

**10%** Au chômage

« Les AIVS® répondent à toutes les situations familiales »



\*Les nouveaux entrants sur l'offre en diffus gérée par les AIVS®



© Laurent Rebelle